



TRANSFERT DE MARCHÉ VERS EURONEXT ACCESS LE 10 SEPTEMBRE 2020

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la **COMPAGNIE FINANCIÈRE DE NEUFCOUR** réunie le 10 juillet 2020 avait approuvé l'approbation du transfert des actions de la Société du marché réglementé Euronext Brussels vers le marché non réglementé Euronext Access (Brussels), sous la condition de l'approbation formelle de la radiation des titres de la Société du marché réglementé Euronext Brussels par Euronext, et moyennant l'expiration d'un délai de deux mois à compter de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, soit le 10 septembre 2020.

Euronext ayant formellement approuvé la demande de radiation des titres de la Société du marché Euronext Brussels et leur admission concomitante sur Euronext Access (Brussels) et le délai de deux mois ayant expiré, le transfert des actions de la Société vers le marché Euronext Access (Brussels) est effectif à compter de ce 10 septembre 2020.

Pour plus d'informations,

MASCOT SPRL, Président du Conseil d'administration,
représentée par Thierry Houben,
+32 (0)476 99 19 25 – thierry.houben@mascot-consult.be

COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788
www.neufcour.com

**RAPPORT SEMESTRIEL POUR LA PERIODE
CLOTURÉE LE 30 JUIN 2020**

INDEX

1. Commentaires sur les comptes consolidés	2
2. Etats financiers consolidés	
2.1. Compte de résultats	5
2.2. Bilan	6
3. Règles et méthodes comptables	8
4. Relations avec les parties liées.....	10
5. Responsable du document	10
6. Rapport du Commissaire	11

Le Commissaire a procédé à un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire abrégée (référentiel BE Gaap) pour la période clôturée le 30 juin 2020. S'agissant de la première consolidation sous référentiel BE Gaap, les comptes comparatifs au 30 juin 2019 n'ont pas fait l'objet d'un examen par le commissaire.

Le groupe de la Compagnie Financière de Neufcour S.A. est constitué de trois filiales, à savoir la S.A. Bouille, la SRL Foxhalle et la S.A. de droit luxembourgeois Wérimmo Luxembourg ainsi que d'une société mise en équivalence, la S.A. des Charbonnages de Gosson-Kessales (en liquidation).

Son activité principale consiste à valoriser les terrains et immeubles lui appartenant

1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2020

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les 6 premiers mois de l'année 2020 auront principalement permis de concrétiser, devant notaire, un certain nombre d'actes de vente de terrains du projet Wérister, dont les compromis avec clauses suspensives avaient été signés, pour une bonne partie, en décembre 2019.

Le premier semestre de l'année 2020 aura ainsi permis d'entamer concrètement la mise en œuvre du projet d'écoquartier de Wérister. Fondamentalement, les opérations du premier semestre auront permis de réduire structurellement l'endettement du groupe auprès des banques.

Ainsi, pour les deux projets en cours, on notera :

- a. Projet de Berloz-Rosoux : les lots 1 et 4 ont fait l'objet des actes de vente notariés, pour des valeurs de 286 K€ et 285 K€ HTVA, ce qui a permis de rembourser à la banque ING au cours de ce premier semestre la somme de 576 K€.
De plus, 3 compromis avec clauses suspensives ont été signés pour un montant global de 777 K€ dont la comptabilisation formelle devrait intervenir au second semestre. En effet, dès qu'il n'y a plus d'incertitude liée à la condition suspensive, la comptabilisation en produit doit intervenir, conformément à la loi comptable.
- b. Dans le cas du projet Wérister, des actes notariés ont été signés pour un montant de 516 K€ qui ont réduit l'endettement y relatif de 465 K€.
 - On ajoutera, pour Wérister, un acte notarié relatif à un compromis signé en 2019 et portant sur un lot de 66 K€ , lequel aura favorisé le remboursement de crédits pour 60 K€.
 - En outre, des compromis sans clause suspensive ont été comptabilisés au 30 juin 2020 pour un montant total de 1.389 K€ . Ces actes seront signés au second semestre.

Par ailleurs, on notera que les travaux d'assainissement se terminent progressivement et que tous les travaux d'urbanisation s'achèveront en principe durant l'été 2021.

Dans le dossier Wérimmo, dont le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour la liquidation volontaire, il faut encore attendre que les incohérences enregistrées au niveau du cadastre fassent l'objet des corrections indispensables pour éviter tout recours. Le dossier est suivi par les Notaires de la place.

Pour sa part, le produit des locations reste stable, en revenant de 149 K€ à 145 K€ en 2020.

La fin de l'année en cours devrait, selon toute vraisemblance, acter un bénéfice appréciable, en ligne avec le bon déroulement des ventes.

Le projet des Haïsses-Piedroux à Chênée-Liège sera réactualisé aussi rapidement que possible en concertation avec tous les responsables publics.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SELON LES NORMES BE Gaap

Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé au 30/06/2020 présente une allure assez favorable.

Les ventes de maisons et terrains ont augmenté de 218% , pour s'inscrire à 2.194 K€. Les locations et autres produits restent stables à 156 K€, dont 145 K€ de locations.

De leur côté, les achats ont porté sur un montant de 622 K€, contre seulement 8 K€ pour les 6 premiers mois de 2019. Cet accroissement est le résultat direct de l'activité de la société au cours du premier semestre.

En toute logique, les biens & services divers augmentent pour leur part de 23 %, en se fixant à 241 K€, contre 196 K€ en 2019.

Les rémunérations suivent le même mouvement, par une augmentation de 26%, mais restent globalement sous la barre des 100 K€, en raison des commissions sur ventes.

Une provision de 513 K€ est actée dans les comptes, celle-ci correspond à la provision des frais d'infrastructure pour le projet de Wérister.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit dès lors à 712 K€ (contre 450 K€ un an plus tôt) et le résultat de l'exercice (après charges financières et exceptionnelles) à 670 K€.

Enfin, le résultat à affecter compte tenu du résultat de la mise en équivalence, s'établit à 650 K€, soit en accroissement de 60 % du résultat de l'année précédente.

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé selon la méthode BE Gaap (Belgian Generally Accepted Accounting Principles ou selon les normes légales belges) est de 11.377 K€ contre 10.687 K€ 6 mois plus tôt.

A l'actif

Les actifs immobilisés diminuent quelque peu, de 2.832 K€ à 2.763 K€. Parmi les actifs immobilisés, la quasi-intégralité d'entre eux (99 %) est représentative des terrains et bâtiments en portefeuille.

La participation dans la société Gosson-Kessales reste stable à concurrence de 300 K€.

Les stocks reprenant notamment les terrains en vente et les frais inhérents à la gestion des projets restent stables eux aussi, à 3.665 K€.

L'accroissement principal des valeurs actives se traduit dans l'augmentation très sensible des créances (près de 1.000 K€ de plus), dont la matérialisation devrait se concrétiser dans les mois qui viennent.

La trésorerie et le disponible n'augmentent pas, dans la mesure où le produit des ventes a servi par priorité à rembourser les crédits bancaires. C'est lors de la clôture des chantiers que l'entreprise Neufcour enregistrera les plus fortes augmentations de liquidités consécutives aux ventes réalisées.

Au passif

Les fonds propres du groupe sont en accroissement sensible (+14 %). En effet, les bénéfices dégagés par les opérations en cours ont ramené les réserves consolidées de -586 K€ à + 82 €, soit un accroissement de 668 K€.

Les provisions sont en augmentation, de quelque 25 %.

Les dettes financières continuent d'augmenter, de quelque 10 %, tandis que les dettes commerciales ont été réduites de 844 K€.

Pour leur part, les dettes salariales et fiscales se tendent quelque peu en augmentant de 266 %, principalement dû au compte courant TVA à payer suite à la vente de lot pour le projet Wérister.

3. DONNEES SUR LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE AU 30/06/2020

Depuis le 1er janvier 2020, 3 compromis de vente avec clauses suspensives ont été signés pour un montant global de 777 K€, lesquels ne sont pas encore enregistrés dans les comptes au 30 juin 2020. La comptabilisation formelle devrait intervenir au second semestre. En effet, dès qu'il n'y a plus d'incertitude liée à la condition suspensive, la comptabilisation en produit doit intervenir, conformément à la loi comptable.

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Les phases de développement des projets répondent aux attentes formulées. Il devrait en être de même jusqu'en fin d'année.

2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1. COMPTE DE RESULTATS

En '000 d'euros	Normes BE Gaap	
	30/06/2020 Examen limité	30/06/2019 Non audité
Ventes maisons et terrains	2 194	690
Locations	145	149
Autres produits (y compris prod. Agric.)	11	10
Total	2 350	849
Achats	622	8
Biens, services divers	241	196
Rémunérations	94	74
Amortissement et RV	73	65
Provision	513	0
Autres charges	95	55
Total	1 638	398
Résultat d'exploitation	712	450
Produits financiers	0	2
Charges financières	-45	-32
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	3	-8
Impôts	0	0
Résultat de l'exercice	670	412
Résultat mise en équivalence	-20	-5
Résultat à affecter	650	407

2.2. BILAN

En '000 d'euros

ACTIF	Normes BE Gaap	
	30/06/2020 Examen limité	31/12/2019 Non audité
Actif immobilisés	2 763	2 832
<i>Immobilisations incorporelles</i>	0	0
<i>Terrains et Constructions</i>	2 739	2 803
<i>Installations, Machines et Outillages</i>	0	0
<i>Mobilier et Matériel roulant</i>	6	11
<i>Immobilisations financières</i>	18	18
Participations mise en équivalence	296	298
Stock	3 665	3 630
Créances	4 332	3 347
Placements de trésorerie	46	46
Trésorerie & Disponible	232	469
Régularisation	43	65
total	11 377	10 687

PASSIF		
<i>Capital</i>	4 510	4 510
<i>Prime d'émission</i>	133	133
<i>Plus-values de réévaluation</i>	812	812
<i>Réserves consolidées</i>	82	-586
<i>Intérêts minoritaires</i>	0	0
Total Fonds propres	5 537	4 869
Provisions	2 521	2 011
Dettes long terme	50	50
Dettes financières	2 774	2 530
Dettes commerciales	196	1 040
Dettes salariales et fiscales	77	21
Autres dettes	189	164
Régularisation	33	2
total	11 377	10 687

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique, et selon la norme BE Gaap.

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour les exercices présentés.

I. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Compagnie Financière de Neufcour SA et de ses filiales arrêtés au 30 juin 2020.

Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques.

Tous les soldes intragroupe, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

II. Filiales

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles la Compagnie Financière de Neufcour SA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou encore dans lesquelles elle détient le contrôle de fait.

Les filiales sont dès lors consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, le Groupe (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le compte de résultats consolidé et reconnaît dans le bilan consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur valeur historique, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe en perd le contrôle.

La méthode du coût d'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets, identifiables acquis, l'écart est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart ou badwill est comptabilisé directement au compte de résultats.

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les gains et pertes non réalisés, sont éliminés.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires au sein du Groupe.

III. Filiales contrôlées conjointement

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et ultérieurement selon la méthode de mise en équivalence.

Le coût d'acquisition comprend, le cas échéant, le goodwill payé lors de l'achat. Lorsque la valeur comptable de ce goodwill excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée à charge du compte de résultats.

La quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes ou les dividendes cumulés d'une société mise en équivalence est supérieure ou égale à sa participation dans la société mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est réduite à zéro mais ne devient pas négative, sauf si le Groupe encourt une obligation ou a effectué des paiements au nom de la société mise en équivalence.

Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et les sociétés mises en équivalence sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les sociétés mises en équivalence. Les pertes latentes sont également éliminées, excepté en cas d'actif cédé, la transaction ne présente pas de perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés mises en équivalence ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

IV. Participations dans les entreprises associées

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition et ultérieurement selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables identiques.

V. Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères

Il n'existe pas de filiale dont les états financiers sont établis dans une devise autre que l'euro à la date de la clôture.

VI. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes BE Gaap, il incombe à l'organe de gestion d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex. : prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ACTIFS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions et aménagements	10 à 25 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Équipement et matériel fixe	6,25 ans
Matériel roulant	4 ans
Outillage	5 ans

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement à la sortie de l'actif, après déduction des coûts de sortie estimés si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Cette dernière n'est prise en compte que s'il est probable qu'elle sera importante.

Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est comptabilisé au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé ou durant lequel le compromis de vente a été signé.

La société n'utilise pas à son profit un immeuble ou une partie d'immeuble représentant une valeur supérieure au seuil de matérialité fixé à 10.000 €.

De plus, dès qu'ils sont destinés à être vendus, les immeubles doivent être transférés en stock au coût historique à la date du changement d'utilisation.

Outre le changement d'utilisation, les critères pris en considération pour ce transfert de la catégorie « Immobilisations corporelles » vers la catégorie « Stocks » sont l'acceptation par les autorités responsables du permis de lotir ou permis de bâtir.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût.

Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique du bien (de 3 à 5 ans).

Autres immobilisations financières

Il s'agit de garanties et de cautionnements déposés en faveur de tiers valorisés à leur coût historique.

Stocks

Tous les travaux d'études et développements sont portés en stock et attribués à chaque lotissement prévu. La méthode comptable d'évaluation est la valeur des coûts ou la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Pour ces frais liés aux travaux, les sorties de stock se font à la valeur moyenne calculée au m².

Lorsque les stocks sont vendus, la valeur comptable de ces stocks est comptabilisée en charges de la période au cours duquel les produits correspondants sont comptabilisés en produits.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des réductions de valeur pour dépréciation des montants non recouvrables. Une réduction de valeur est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Placement de trésorerie et valeurs disponibles

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à la valeur nominale dans les états financiers.

Les placements comprennent le cas échéant les actions de la société mère détenues par les filiales en intégration globale ou proportionnelle.

PASSIFS

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts

qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe. Les intérêts minoritaires déficitaires sont globalisés dans les réserves consolidées. Les intérêts minoritaires bénéficiaires font l'objet, pour leur part, d'une mention spécifique dans les états financiers.

Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Un plan de pension extra légale individuel a été contracté auprès d'une compagnie d'assurances pour le personnel de cadre.

Provisions

Les provisions pour garanties locatives octroyées dans le cadre de cessions immobilières, ainsi que les provisions pour garanties techniques, pour litiges et pour dépollution sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
 - il est probable qu'une sortie de ressources représentative des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
 - le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.
- Des provisions sont également constituées si le Groupe a conclu des contrats onéreux dont il résulte qu'une perte inévitable découlant d'un engagement contractuel devra être couverte.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (principalement pour les provisions à long terme), la provision est évaluée sur une base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont présentés dans le bilan parmi les passifs à moins et à plus d'un an.

Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la valeur du montant reçu. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Fournisseurs et autres crédateurs

Les fournisseurs et autres crédateurs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui correspond à la valeur nominale de ces dettes dans la plupart des cas.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés à leur coût historique, majorés le cas échéant d'intérêts conventionnels.

COMPTE DE RESULTAT

Reconnaissance des produits des activités ordinaires

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a signé avec les futurs propriétaires un compromis de vente sans clause suspensive ou si les clauses suspensives ont été réalisées au moment de l'arrêt des comptes. Pour ce qui est des locations de biens, les revenus sont comptabilisés au moment où ils sont dus.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus. Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

Avances Récupérables de La Région Wallonne

Le groupe a perçu dans les années 1990 une Avance Récupérable de la Région Wallonne (A.R.R.W.) sans intérêts au titre d'aide financière dans le cadre de l'aménagement du site de Romsée en une zone de reconversion industrielle.

Cette Avance Récupérable de la Région Wallonne est remboursable en fonction des ventes éventuelles réalisées sur la partie réaménagée du site.

Subsides d'exploitation

Les subsides européens, nationaux ou régionaux liés à l'activité du Groupe et non remboursables sont comptabilisés en produits au moment où le subside est dû.

Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

Impôts sur le résultat

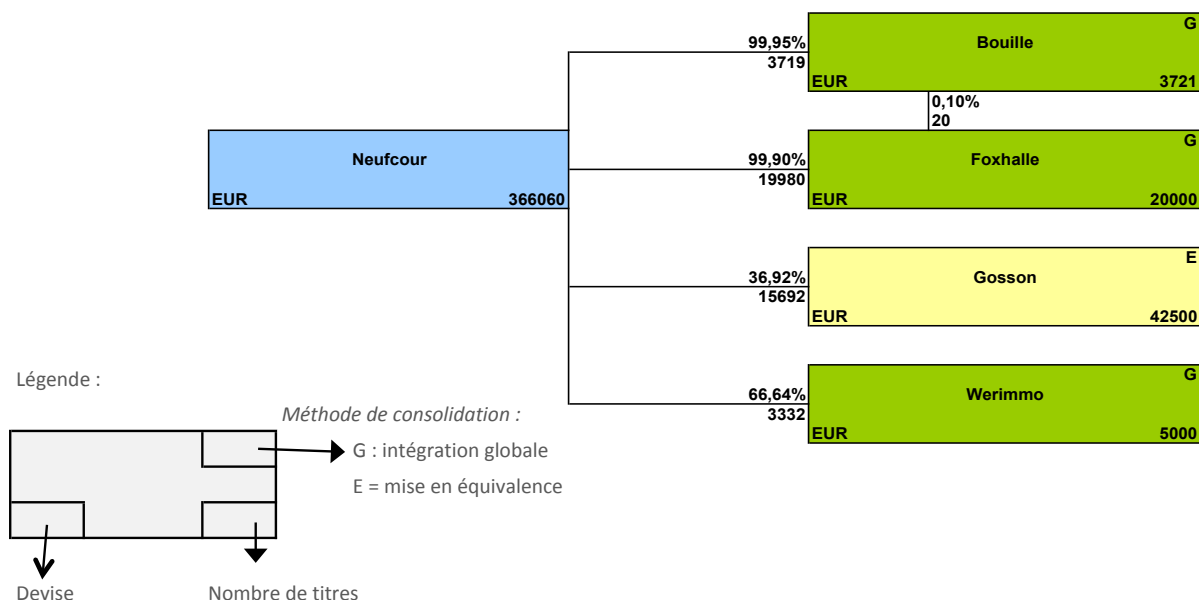
Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts de l'exercice et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement en provisions pour risques et charges.

Impôts

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales

4. RELATIONS AVEC PARTIES LIEES

Organigramme au 30/06/2020



5. RESPONSABLE DU DOCUMENT

« Au nom et pour le compte de la Compagnie Financière de Neufcour, nous attestons par la présente que, à notre connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie Financière de Neufcour et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- les commentaires sur les comptes consolidés constituent un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Compagnie Financière de Neufcour et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

MASCOT SPRL, Président du Conseil d'administration, représentée par Thierry Houben,

RELATIONS ACTIONNAIRES

Thierry Houben : +32 (0)476 99 19 25– thierry.houben@mascot-consult.be

6. RAPPORT DU COMMISSAIRE



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucumont 51
B-4651 Battice

Rapport du commissaire au conseil d'administration de COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée (référentiel belge) intermédiaire résumée pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2020

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe, comprenant la situation financière consolidée de COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR SA au 30 juin 2020 et pour la période de six mois se terminant à cette date, comprenant un bilan et un compte de résultats ainsi que des notes explicatives concernant ces comptes. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément au référentiel comptable belge, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Autre point

Etant donné qu'il s'agit de la première présentation de l'information financière consolidée intermédiaire sous référentiel belge, les chiffres correspondants figurant dans cette information, n'ont pas été audités.

Battice, le 10 septembre 2020

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL / TVA BE 0431 088 289 RPM Bruxelles

The stated BDO company, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company, limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.